



RECHERCHE N°7
PROJETS URBAINS ET COEXISTENCE URBAINE

Carlier Louise
CriDIS

#1. Objectif de la recherche

Cette recherche prend pour objet les projets d'équipements, d'espaces publics ou d'espaces verts de la programmation FEDER 2014-2020, et s'intéresse aux modalités spatiales et sociales de la coexistence de différents publics dans les environnements où prendront place ces projets. L'objectif principal de la recherche est de développer une perspective écologique de la coexistence urbaine. Cette recherche s'inscrit plus largement dans le cadre d'une réflexion collective menée avec M. Berger, S. Van Hollebeke et P. Varloteaux, sur le développement d'une approche « topologique » de la zone du canal¹, ainsi que des travaux menés avec la cellule Abbaye².

#2. Problématique de recherche

2.1. Contexte : action publique et processus de séparation

Différents auteurs en sociologie urbaine mettent en évidence les processus de séparation et de fragmentation qui seraient aujourd'hui à l'œuvre dans la ville. Le citoyen type privilégierait un « vivre-séparé des autres » (Lussault, 2012), tout en faisant le choix de ses réseaux d'affinité ; les espaces tendraient à l'homogénéisation et à une séparation tranchée des groupes sociaux – que ce soit sous la forme des gated communities ou des ghettos.

Ces représentations de la ville comme agrégation de mondes et d'espaces séparés les uns des autres se retrouvent également dans les imaginaires et les dispositifs de l'action publique urbaine à Bruxelles – tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau de l'action associative relative à la ville. On y observe une inquiétude sur la possibilité de « vivre-ensemble » dans un contexte de divisions territoriales, de séparation entre les milieux. Les référentiels de la « dualisation », de la « fracture », auxquels répondent ceux de la mixité, de la cohésion ou de l'inclusion, sont ainsi largement mobilisés (Berger & Van Hollebeke, 2017 ; Carlier, 2016a). Dans cette perspective, différents dispositifs d'action territoriale visent à reconnecter les différents milieux que la ville fait cohabiter en agissant directement sur les fractures urbaines – le canal étant devenu le symbole de la dualisation de la ville et le lieu privilégié où opérer la reconnexion d'espaces et de milieux séparés.

¹ Cette recherche vise à développer des outils de visualisation des questions de coexistence urbaine à Bruxelles, et plus spécifiquement dans la zone du canal. Différentes politiques urbaines se focalisent sur ce territoire et contribuent au développement de toute une série de projets qui entraînent l'arrivée de nouveaux publics et de nouvelles activités. Souvent, ces projets contrastent sensiblement avec leur environnement proche, et provoquent la contiguïté de milieux culturels et socio-économiques clivés. La recherche porte sur les rapports à la fois spatiaux et sociaux qui se jouent entre des projets, publics ou privés, qui participent à la valorisation de la zone du canal, et les populations plus fragilisées qui vivent dans l'environnement où prennent place ces projets.

² <http://metrolab.brussels/news/cellule-interdisciplinaire-abbaye-de-forest>

Or, comme le montrent M. Berger et S. Van Hollebeke (2017), cette lecture « duale » tend à lisser des formes de démarcations plus complexes, des contrastes pourtant perceptibles dans différents espaces urbains. Lorsqu'on observe plus finement la zone du canal, sur laquelle se concentrent toute une série de politiques urbaines – y compris la politique FEDER à Bruxelles – on peut en effet relever une pluralité de sites où l'on peut percevoir cette proximité de milieux contrastés³.

Cette recherche prend pour objet ce type d'espaces, où l'on observe la contiguïté spatiale de milieux qui présentent des différences manifestes (que ce soit en termes ethno-culturels, ou socio-économiques) en se penchant plus spécifiquement sur différents sites accueillant des projets urbains de la programmation FEDER 2014-2020. On s'intéressera à la distribution spatiale de ces différents milieux dans les sites considérés, ainsi qu'aux relations sociales qu'ils entretiennent. Pour ce faire, on s'appuiera sur une approche écologique de la coexistence urbaine.

2.2. Une approche écologique de la coexistence urbaine

Premier paradigme développé en sociologie urbaine, « l'écologie humaine » est au cœur de cette recherche. Développée par l'Ecole de Chicago, au début du 20^{ème} siècle, ce courant porte spécifiquement sur la question de la coexistence d'une pluralité de mondes dans l'espace urbain, et s'est attaché à « [s'interroger] sur les conditions et les conséquences de la cohabitation de populations différentes sur un même territoire » (Joseph, 1998, p.76). L'écologie humaine se définit comme l'analyse de la distribution spatiale des différents milieux qui cohabitent dans une ville, et des interactions entre ces milieux, en tant qu'elles sont affectées par leur configuration spatiale.

Ce paradigme charrie un modèle de la ville mosaïque⁴, où s'agglomérerait une diversité d'« aires naturelles » ou des « régions morales » conceptualisées comme territoires habités et appropriés par des communautés, des milieux ou des mondes sociaux, et en tant que tels, caractérisés par une certaine homogénéité (qu'elle soit économique, ethno- raciale, culturelle). L'espace urbain se représente ainsi comme une juxtaposition d'aires naturelles, comme « une mosaïque de petits mondes qui se touchent sans s'interpénétrer » (Park, 2004a, p.126), mondes « contigus » mais distincts, où se combine une contiguïté spatiale et une distance sociale⁵. Le citoyen est à la fois ancré dans son milieu de vie, son territoire, au sein duquel il entretient des

³ Cette observation détaillée de la zone a été entamée par la recherche collective menée avec M. Berger, A. Printz, S. Van Hollebeke et P. Varloteaux dans le cadre de l'Ecole d'été « L'espace de l'écologie humaine », qui s'est tenue au Metrolab en août 2017.

⁴ Prise comme « laboratoire » pour le développement de l'approche écologique, Chicago au début du 20^{ème} s. est une ville composée d'enclaves ethniques. Ce qui amène les sociologues de Chicago à renvoyer la distribution des groupes et communautés à un principe de ségrégation : à chaque communauté son territoire, chaque communauté constitue une niche écologique.

⁵ Ce couple de la distance sociale et de la proximité spatiale est repris de Simmel, dont on peut relever l'influence sur les sociologues de Chicago.

relations sociales d'interconnaissance ; à la fois, sa mobilité lui permet de passer d'un milieu à un autre, où il s'engage dans des rapports fondés sur la réserve et l'indifférence. Cette organisation de la ville – fruit de différents processus « écologiques »⁶ - est ainsi le support d'une expérience particulière : celle du « passage entre les mondes », ou celle de « vivre entre plusieurs mondes », pour reprendre des expressions de Park, expérience qui serait au fondement des relations d'urbanité et du cosmopolitisme urbain (Carlier, 2016a, 2016b).

Cette conception de la ville a été critiquée par les héritiers de Chicago. Tant Lynn Lofland (1998) qu'Isaac Joseph (1998) contesteront la focalisation de l'écologie humaine sur les aires naturelles et les relations communautaires, au détriment des espaces publics et du type de relations qu'ils accueillent. La ville décrite par l'écologie urbaine contient des territoires marqués, appropriés par une communauté, où règne une certaine homogénéité ; et la ville se représente comme une juxtaposition de mondes ainsi considérés. Ces auteurs vont alors réorienter l'attention vers les espaces publics considérés comme *lieux de coprésence et de côtoiement d'individus étrangers les uns aux autres* (Lofland, 1998 ; Joseph, 1983, 1998). En tant que tels, ils seraient le lieu où s'expérimente et où s'exprime la capacité de vivre ensemble de manière concrète.

L'espace public tend alors à être conceptualisé, particulièrement chez I. Joseph, en négatif des aires naturelles. Il se définit par son a-territorialité : un espace est public s'il n'est appropriable par personne, s'il ne fait pas « territoire ». Il accueille une figure de citoyen compris comme « passant », « unité de locomotion » - à l'inverse des territoires accueillant des communautés ancrées. Y priment les relations publiques, fondées sur une sociabilité de la réserve et un principe d'indifférence civile, plutôt que les relations communautaires ou affinitaires.

On observe donc un mouvement de balancier qui va des aires naturelles vers les espaces publics. Pourtant, rabattre la question des relations de coexistence sur la seule question des espaces publics semble problématique, comme l'a montré J. Stavo-Debaugé (2003). Joseph s'intéresse à l'espace public en tant qu'il permet au « tout venant » de venir et de s'en aller : la rencontre s'y réduit au croisement. Cette version ne permet pas de penser la coexistence sur un temps plus long, de même qu'elle ne permet pas de faire place à d'autres usages des espaces que celui du passage. En effet, si les espaces publics sont accessibles à tout un chacun, ils supposent aussi que personne ne se les approprient ; la coprésence est des plus éphémère. Or, l'expérience du « passage d'un monde à l'autre » pointe l'attention vers la possibilité de circuler, de passer au sein d'espaces certes « publics » mais dont l'accessibilité peut être *contrariée* par des logiques de territorialisation, comme dans

⁶ Pour l'écologie humaine, les « processus écologiques » renvoient à des processus « naturels » que l'on peut également observer dans l'écologie animale et végétale (compétition, invasion, succession, dominance, etc) ; ils sont également « naturels » en ce qu'ils ne sont pas le fruit d'un contrôle, d'une volonté ou d'une gestion (politique).

le cas des « régions morales » de Chicago. De plus, la possibilité de « vivre » au sein d'un monde suppose de pouvoir y inscrire ses usages, et invite à considérer une temporalité plus longue que celle du passage, afin d'approcher les épreuves de la coexistence ou de la cohabitation.

Pour envisager la problématique de la coexistence sous l'angle de la contiguïté spatiale de milieux contrastés, il s'agit de considérer des espaces plus ambigus, travaillés à la fois par des logiques de territorialisation et à la fois par des logiques de publicisation (Carlier, 2018) – c'est-à-dire des espaces qui ne fonctionnent ni comme véritables « territoires », ni comme véritables espaces publics. Il s'agit aussi de se défaire de la figure du citoyen comme « unité véhiculaire » ou « altérité sans visage » (Joseph, 1995), pour mieux prendre en compte les différences entre les milieux au sein d'un environnement – différences qui sont l'objet d'une perception et d'un processus de catégorisation par ceux qui y cohabitent. On s'intéressera aux rapports de coexistence dans ces espaces, qui ne peuvent se réduire à des relations fondées sur une indifférence civile. Pour Simmel, si l'« indifférence civile » régule les interactions entre « passants », elle ne semble pas convenir pour qualifier des relations de contiguïté plus pérennes entre des groupes différents au sein d'un même espace : « l'indifférence mutuelle est quasi exclue quand on se côtoie dans peu d'espace » (1999, p.627). La contiguïté physique peut produire une multitude d'interactions et de réactions affectives, entre attraction et répulsion – selon la manière dont les individus et les groupes se perçoivent mutuellement.

#3. Espaces et méthodologie de l'enquête

Cette enquête s'intéresse à différents espaces qui accueillent des projets FEDER de la programmation 2014-2020. Ces espaces contiennent à la fois les sites où les projets considérés seront réalisés, ainsi que leur environnement – les espaces urbains contigus, qui accueillent souvent différents types de publics et d'autres fonctions que ceux et celles prises en compte par le projet.

Avant même la réalisation du projet, ces espaces fonctionnent comme lieu de cohabitation pour une pluralité de publics : on s'intéresse à l'inscription de leurs usages, aux équipements et aux lieux qu'ils fréquentent autant qu'à ceux qu'ils évitent, à leur rapport aux autres groupes coprésents, afin de comprendre comment se joue, tant spatialement que socialement, la coexistence de ces différents publics au sein de ces environnements.

Etant donné qu'il s'agit d'environnements qui accueilleront de nouveaux projets urbains, et qui visent à faire place et à apprêter l'espace à de nouvelles activités ou de nouveaux publics, on cherchera à développer un outil susceptible d'être mobilisé pour l'étude et la mise en débat des projets d'équipements et d'espaces publics de la programmation - ces projets venant modifier les modalités spatiales et sociales de la coexistence urbaine, que cette modification soit recherchée et explicite, comme dans

le cadre de projets qui visent à équiper le vivre ensemble, ou qu'elle apparaisse comme un effet non spécifiquement recherché.

La recherche empirique jusqu'ici a pris place dans le cadre de l'enquête menée par la cellule Abbaye, avec S. Debersaques, S. Van Hollebeke et M. Declève principalement autour du projet de pôle culturel de l'Abbaye de Forest⁷. Pour les porteurs du projet de reconversion de l'Abbaye en pôle culturel (la commune), celui-ci a pour objectif d'être un véritable lieu de rencontre. Ce projet vise ainsi à « équiper le vivre-ensemble » (Thévenot, 2004), à « apprêter » l'espace à la rencontre (Stavo-Debauge, 2017).

Cette recherche collective permet d'interroger les modalités actuelles de ce « vivre-ensemble » entre les publics cohabitant dans l'environnement du projet. Pour ce faire, des ateliers cartographiques ont été réalisés⁸ avec différents publics fréquentant le site et concernés par le projet (habitants ou usagers, membres d'associations actives dans le quartier ayant accepté de prendre un rôle de « relai » pour cette enquête). Ces ateliers visent à ethnographier et cartographier les usages actuels du site et de ses espaces alentours⁹, qui sont aujourd'hui pris dans les dynamiques de transformation accompagnant la réalisation du projet¹⁰.

#4. Eléments d'analyse et prolongements

On peut présenter les premiers résultats de l'enquête ainsi que les prolongements dont elle sera l'objet à partir de la distinction entre trois axes d'analyse, qui se combinent pour approcher les questions de coexistence de différents milieux au sein d'un même environnement.

4.1. Configuration spatiale

Le premier axe d'analyse porte sur la configuration spatiale que prend la coprésence de différents milieux au sein d'un même environnement. Elle s'appuie sur l'analyse de leur distribution dans l'espace (au cœur de la perspective écologique) et considère les processus de séparation et d'intersection qui participent à cette configuration.

Les ateliers cartographiques ont ainsi permis d'esquisser les contours des espaces de vie de chaque public rencontré. Chaque espace de vie se dessine d'abord à partir des

⁷ Marco Ranzato et Pauline Varloteaux participent également, de manière plus ponctuelle, à cette enquête.

⁸ Voir sur le site du metrolab.brussels : <http://metrolab.brussels/publications/ateliers-cartographiques-autour-du-projet-abbaye>

⁹ Un reportage a par ailleurs été réalisé parallèlement à cette recherche par un étudiant de l'Ecole de Photographie Agnès Varda, Bruno Dias Ventura, afin de rendre visibles les différents publics coprésents dans le quartier à partir de leurs espaces de vie quotidienne.

¹⁰ A la suite de ces ateliers, les résultats de l'enquête seront restitués aux participants sous deux formes. D'une part, nous réaliserons un « carnet » à destination des pouvoirs publics, des associations et des usagers ; d'autre part, nous présenterons publiquement ces résultats lors d'une séance publique rassemblant différents participants et usagers du site de même ainsi que les porteurs de projet.

lieux fréquentés ordinairement (domicile, commerces, services et équipements, espaces de travail d'activité sociale, ou de rencontre), reliés par un ensemble d'axes et de voies dessinant un réseau entre ces lieux ; ensuite par les lieux évités, qui contribuent à esquisser les contours de ces espaces.

Si l'on considère l'ensemble de ces espaces de vie, on observe un processus de séparation (ou d'espacement) et un processus d'intersection (ou de croisement) des espaces de vie. On peut alors dégager certains lieux qui accueillent la coprésence des différents publics rencontrés et qui renvoient à différents types d'espaces, souvent publics : axes de circulation, espaces verts, espaces publics (qui fonctionnent comme noyaux commerciaux), équipements et services publics.

Lorsqu'on porte le regard à plus petite échelle sur les espaces publics et espaces verts qui accueillent cette coprésence, on observe qu'ils sont eux-mêmes travaillés par des processus d'espacement et de distribution des places : leur configuration se rapproche d'une juxtaposition de micro-territoires. Même si chacun des publics y tient une « place » spécifique, il n'en reste pas moins qu'ils y sont maintenus dans un régime de coprésence et de visibilité mutuelle, où la différence est perceptible. Cette visibilité mutuelle est pour Lofland (1998) une condition à l'apprentissage du vivre-ensemble, et des compétences publiques qu'il requiert : elle oblige à « faire avec l'autre » - même si cela engendre troubles, conflits.

Les lieux qui accueillent ces formes de coprésence sont pris dans un mouvement de transformation via les politiques urbaines et les projets qui y sont programmés. On peut alors questionner l'impact du projet sur la configuration spatiale qu'y prend la coexistence de différents milieux : comment sa réalisation vient-elle modifier cette configuration des places ? dans quelle mesure vient-il modifier les processus d'espacement et de croisement à l'œuvre dans cet environnement ?

4.2. Perceptions, expérience, relations

Ce deuxième axe prolonge le premier tout en considérant plus spécifiquement les perceptions d'un environnement (tant matériel que social) par les publics qui y coexistent ainsi que les relations qu'ils y entretiennent.

Pour approcher ces relations, on s'intéresse aux perceptions que chaque public entretient à l'égard des autres catégories de citoyens avec lesquelles il partage l'espace ; et aux expériences que ces situations de coprésence génèrent. Comme l'ont montré les ateliers cartographiques, une modalité importante de régulation de la coprésence renvoie aux stratégies d'évitement, afin de se préserver de différents troubles (incivilité, embarras, contrôle social...). Les relations de coprésence sont également régulées par la synchronisation des rythmes et la temporalité des usages, ou par certains principes implicites, comme le fait de « tenir sa place », entendu comme un gage du respect mutuel. Ces différentes modalités de régulation de la

coprésence permettent d'éviter des situations de trouble, de friction, d'empiètement ou de débordement (Berger, 2018) ; chacune d'entre elles peut être considérée comme une manière de réduire les épreuves relatives à la contiguïté spatiale de milieux différents.

Du même coup, l'analyse des relations de coprésence et de la perception des environnements qui les accueillent par les publics concernés invite aussi à se pencher sur les situations troubles ou problématiques que l'expérience de cette coprésence engendre. Lors des ateliers, les participants ont relevé différentes situations source de tension ou de gêne, suscitée par des usages et des formes d'occupation différenciés de l'espace – comme par exemple le malaise à traverser des espaces où prédomine une présence masculine, notamment la Place Saint-Antoine, bordée de bars à thé attirant une clientèle de culture musulmane ; ou inversement, le malaise des jeunes de culture musulmane à se rendre dans les bistrot de Saint-Denis accueillant toute une série d'habitues perçus comme « alcoolisés ». Ces situations problématiques semblent ainsi liées à une *différence dérangement* (Breviglieri, 2018), qui se manifeste dans les espaces publics urbains. On touche alors à la dimension éprouvante du vivre-ensemble qui oblige à s'inquiéter des modalités de composition des différences et des rapports différenciés à l'espace public urbain, dans ces lieux de coprésence entre milieux contrastés. Cette question relative aux « cultures politiques » des espaces urbains sera l'objet d'analyses plus détaillées dans le cadre de la poursuite de ce projet de recherche.

4.3. Politique, asymétries et ordonnancement

Ce troisième axe d'analyse s'intéresse aux logiques d'ordonnancement de l'espace (Thévenot, 2004 ; Pattaroni, 2007) par les politiques urbaines et les projets urbains. Les espaces sont aménagés et apprêtés pour recevoir certains groupes et usages, tandis que leur accès et leur hospitalité (Stavo-Debauge, 2018) à d'autres s'y trouve limités. L'expérience de la coprésence y est donc modulée et régulée. De même, les situations problématiques et les troubles suscités par la coprésence de différents publics au sein d'un même environnement peuvent amener les pouvoirs publics à mettre en place des modalités d'ajustement ou de gestion.

La surveillance de la présence des « jeunes » est à cet égard exemplative. Les « jeunes » se feraient contrôler chaque soir à la place Saint Denis. Ces contrôles seraient justifiés par le fait que leur présence gêne celle des autres publics. La gêne qu'ils suscitent est liée à leur présence en nombre, à leur logique de « stationnement » dans les espaces publics. Les contrôles de police sont perçus par certains usagers de la place comme un moyen pour rendre la place plus rassurante, plus sécurisante, plus calme, plus hospitalière aux autres publics.

Au-delà du contrôle de leur présence à Saint Denis, lors de l'atelier cartographique, ceux-ci sont revenus sur l'ensemble des quartiers qui leur étaient « interdits » - zones

aux contours flous, tel « le haut de Forest », constitué de quartiers résidentiels où ils prennent le risque d'arrestations et de regards suspicieux parce qu'ils n'auraient pas de raison valable de s'y trouver. Ces contrôles marquent l'interdiction de circuler, de fréquenter certains espaces en même temps qu'ils assignent les jeunes à certaines zones. Ils préservent du même coup d'autres catégories d'habitants de l'épreuve de la coprésence et d'un régime de visibilité mutuelle, en même temps qu'ils consacrent une asymétrie dans l'ordonnement des places. Les uns jouissent d'une liberté de circulation (et donc d'une possibilité d'expansion de l'espace de vie), tandis que les autres se trouvent assignés à certains quartiers (ce qui rigidifie du même coup les contours de leur espace de vie), tout en y étant l'objet d'une surveillance appuyée.

On peut donc, relativement à ce troisième axe d'analyse, interroger les logiques d'ordonnement de la ville – ici, via les politiques de « maintien de l'ordre » qui contribuent à distribuer des places, à entraver ou encourager certaines (co)présences – qui participent donc, tout autant que les politiques de rénovation urbaine et que les projets urbains, à la régulation des modalités de coexistence urbaine.

#5. Posture

Par ces trois axes d'analyse, cette recherche vise à contribuer, modestement, au débat sur les espaces publics et plus largement sur les politiques urbaines à Bruxelles, à travers différents points :

- en considérant la configuration socio-spatiale que prend la coexistence de publics contrastés dans un même environnement urbain : sa prise en compte pourrait enrichir l'analyse des espaces urbains embarqués dans des politiques de rénovation ou d'aménagement.
- en considérant les épreuves relatives au « vivre-ensemble » que suscite la cohabitation de publics contrastés au sein d'un même environnement : si la « connexion » entre les groupes sociaux et les quartiers est devenu un maître mot de l'action publique urbaine à Bruxelles, une analyse approfondie mérite d'être menée quant aux troubles que suscite la coprésence entre publics contrastés et les rapports différenciés (voire divergents) à l'espace urbain.
- en considérant les asymétries et les politiques d'ordonnement de la pluralité urbaine : l'entrée par un environnement accueillant des milieux contrastés permet de décrire, empiriquement, les formes que peuvent prendre les processus d'exclusion dans la ville, et le rôle qu'y tient la réalisation des projets urbains – dans un contexte où les politiques urbaines intègrent un objectif de lutte contre la « dualisation », et où l'horizon des projets urbains réfère souvent à un idéal « d'inclusion ».

Bibliographie

Berger Mathieu, 2018, « S'inviter dans l'espace public. La participation comme épreuve de venue et de réception », *Sociologies*.

Berger Mathieu, Van Hollebeke Sarah, 2017, « Bruxelles sous tensions. Quelques pistes pour une conceptualisation des formes et enjeux de la "mixité sociale" », in Ananian P. et Declève B. (dir.). *Montréal et Bruxelles en projet(s). Les enjeux de la densification urbaine*, Louvain-la-Neuve, PUL, p. 175-188.

Breviglieri Marc, 2018, « L'affadissement des villes méditerranéennes et la désacralisation de la figure de l'hôte », *Sociologies*.

Carlier Louise, 2016a, *Le cosmopolitisme, de la ville au politique. Enquête sur les mobilisations urbaines à Bruxelles*, Bruxelles, Peter Lang.

Carlier Louise, 2016b, « Les apports de R. E. Park pour une approche sociologique du cosmopolitisme », *EspacesTemps.net*, Travaux, mis en ligne le 31.08.2016

Carlier Louise, 2018, « L'hospitalité sous l'angle de l'écologie urbaine », à paraître dans la revue *SociologieS*.

Joseph Isaac, 1983, *Le passant considérable*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Joseph Isaac, 1995, « Reprendre la rue », in Joseph I. (dir.), *Prendre Place. Espace public et culture dramatique*. Paris, Recherches.

Joseph Isaac, 1998, *La ville sans qualité*, Paris, Editions de l'Aube.

Lofland Lyn H., 1998, *The Public Realm. Exploring the City's Quintessential Social Territory*, New York, De Gruyter.

Lussault Michel, 2012, « Trans-spatialités urbaines », *Hermès*, vol.2 (n° 63), p. 67-74.

Lynch Kevin, 1998 (1969), *L'image de la cité*, Paris, Dunod.

Park Robert Ezra, 2004a (1925), « La ville : propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », in Grafmeyer Y. & Joseph I. (dir.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Flammarion, 2004, p. 83-130.

Park Robert Ezra, 2004b, (1926) « La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral », in Grafmeyer Y. & Joseph I. (dir.), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Aubier, Flammarion, 2004, p. 197-212.

Pattaroni Luca, 2007, « La ville plurielle : quand les squatteurs ébranlent l'ordre urbain », in Bassand M., Kaufmann V., Joye D., (2^{ème} éd.), *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, PPUR

Simmel Georg, 1999, *Sociologies. Etudes sur les formes de la socialisation*. Paris, PUF.

Stavo-Debauge Joan, 2003, « l'indifférence du passant qui se meut, les ancrages du résidant qui s'émeut.» in D. Cefaï, Daniel & D. Pasquier (dir.) *Les sens du public*, Paris, PUF, p. 347-371.

Stavo-Debauge Joan, 2017, *Qu'est-ce que l'hospitalité ? Recevoir l'étranger à la communauté*, Montréal, Liber.

Stavo-Debauge Joan, 2018 (à paraître), « Towards a hospitable and inclusive city », in M. Berger, B. Moritz, L. Carlier et M. Ranzato (dir.), *In/Out : Designing Urban Inclusion*, Bruxelles, Metrolab.

Thévenot Laurent, 2004, « Une science de la vie ensemble dans le monde », Revue du MAUSS, n°24, p.115-126